



Non remboursement credit à la consommation

Par **yo40**, le **21/08/2013** à **16:48**

Bonjour,rnrnJ'ai contracté un prêt auprès de Finaref. Ma situation familiale et financière ayant changée j'ai due faire une demande de dossier de surendettement et l'intégrer au plan. Après un moratoire de 24 mois j'ai repris les remboursements de mes autres crédits qui avaient été aménagés. Finaref lui a voulu que je rembourse la totalité due par une mensualité prévue le **15/07/2010**.Cela n'étant pas possible j'ai demandé un échelonnement mensuel mais les sommes étaient encore trop élevées et je leur ai demandé un étalement plus long. Je n'ai pas eu de réponse.(Au 15/07/2010 j'ai déménagé en faisant suivre mon courrier pendant un an, quand je leur ai demandé un réaménagement de mes remboursements je leur ai donné ma nouvelle adresse).rnJe viens de recevoir un courrier d'un huissier me demandant le remboursement, il n'y a pas de titre exécutoire (j'en ai la menace).Ne sachant pas si cette créance est toujours valable, un versement de 100 € a été fait. L'huissier m'a dit aussi que les intérêts cours toujours et que je dois donc rembourser très vite. Il faut savoir aussi que Finaref est devenu Sofinco depuis le mois de juillet 2013 et que eux semble avoir eu aucun soucis pour me trouver. Mon mari et moi sommes au chômage et cette sommes est astronomique pour nous. [fluo]merci[/fluo]

Par **yo40**, le **21/08/2013** à **18:20**

Merci Marion3 pour votre réponse. J'ai lu quelque part,(je n'arrive pas à le retrouver) , que comme il y avait forclusion, les 100 € que j'ai donné à l'huissier ne changeait rien, mais était perdus. Quelqu'un pourrait me dire se cela est juste.rnrnCdt